

Collège vétérinaire du Grand-Duché de Luxembourg
2, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen
Tél. : (352)2478 - 3526
Email : college.veterinaire@ms.etat.lu

INSCRIPTION AU SERVICE DE GARDE

Madame la Présidente,

Conformément au code de déontologie de la profession de médecin vétérinaire, tout vétérinaire établi au Luxembourg a l'obligation de s'inscrire au service de garde dès son établissement au Luxembourg. L'intégration au service de garde aura lieu dans les trois mois après le début d'exercice.

Par la présente, je soussigné(e)

médecin-vétérinaire exerçant à partir du à l'adresse suivante :

Rue :

Code postal : Localité :

Tél. :

fais mon inscription au service de garde pour le secteur suivant : (faire une croix dans une seule case)

Animaux de compagnie

L'inscription à ce service engendre obligatoirement l'adhésion au pacte de collaboration des médecins-vétérinaires de ce secteur. Il impose une collaboration mutuelle pendant les heures normales de bureau pour desservir au mieux et suivant les règles de l'art la clientèle.

Animaux de rente

Chevaux

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma très haute considération.

....., le

.....
(Signature)